



ANNEE SCOLAIRE 2024 2025

**Convention de prêt gratuit de DVD entre
Le centre ressources cinéma du lycée Lama Prévôt et un EPLE ou une école**

Entre les parties :

Le prêteur désigné :

Lycée Lama Prévôt
2 rue, Impasse Cyprien Gildon
97354 Rémire-Montjoly
Ce.9730423x@ac-guynae.fr

Représenté par Le Proviseur : Michèle MARTIN

Et

L'emprunteur :

EPLE : école :

Représenté par Fonction :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Il a été convenu ce qui suit :

1. OBJET DE LA CONVENTION

Le prêteur accepte de mettre des DVD à la disposition de l'emprunteur selon les conditions fixées par cette convention de prêt. Cette mise à disposition, précaire et révocable est consentie à titre gracieux, sans aucune contre-partie financière.

2. DESIGNATION DE L'OBJET PRETE

Description. Le prêteur met à disposition de l'emprunteur le(s) DVD en bon état avec les droits de diffusion à destination des classes de l'établissement.

Le nombre maximum d'emprunt à chaque fois est de **deux (2) DVD**



RÉGION ACADÉMIQUE
GUYANE

Liberté
Égalité
Fraternité



3. DUREE

Ce prêt prend effet le jour de la remise de l'objet à l'emprunteur qui sera enregistré dans la base de données du CDI (centre de Documentation et d'Information).

La durée du prêt : 15 jours (renouvelable une fois)

4. .RESTITUTION

L'emprunteur s'engage à remettre le(s) DVD en respectant les délais de prêt et en bon état de fonctionnement.

Tout retard annule l'engagement du prêteur vis à vis de l'emprunteur.

En cas de perte ou de détérioration, l'emprunteur s'engage à remplacer à l'identique le(s) DVD selon le coût d'achat fixé par le centre ressources (prix du DVD + droits de prêt + octroi de mer+ transport).

Fait à

Le/...../20..

En deux exemplaires

Signature du prêteur

Et cachet de l'établissement

Signature de l'établissement emprunteur

Suivie de la mention « lu et approuvé »

Et cachet de l'établissement